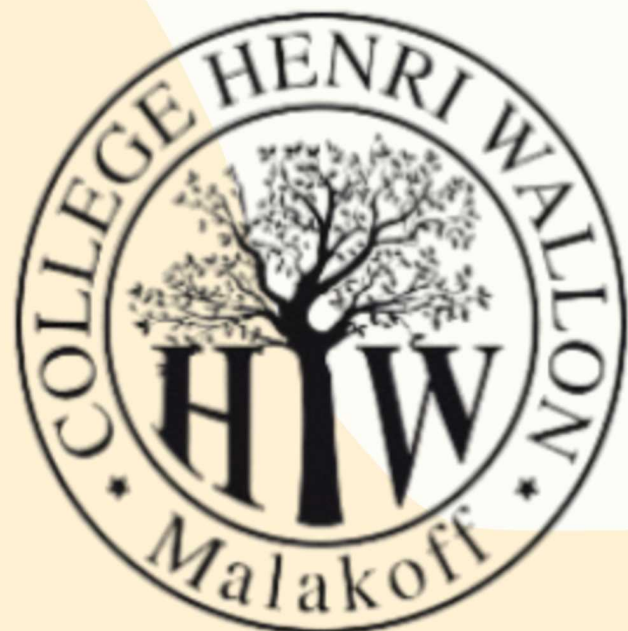


COLLEGE HENRI WALLON

PERSONNELS / CONTACTS / INFORMATIONS / CONSEILS



LES PERSONNELS DU COLLEGE

- Principale: Mme Wachowski
- Principal-Adjoint : M.Fréalle
- Secrétaire Général: M.Krouri
- Secrétares de direction et des élèves: M.Gony et Mme Collin
- Secrétaire d'intendance: M.Rochaix
- Equipe vie scolaire:
 - CPE: Mme Baumgartner
 - AED: Imane, Jérémy, Naouel, Daphney, Tristan
- Médiatrice: Mme Carole Abdiche (absente jusqu'au 8 novembre inclus)
- Infirmière scolaire: Mme Chapotot
- Psychologue Education Nationale: Mme Ferreira
- Assistante sociale: Mme Ebeni

CONTACTS

- La vie scolaire est présente tous les jours de 7h50 à 17h30. Les AED ne sont pas disponibles au moment des intercours, des récréations et de la demi-pension. Vous pouvez les contacter pour les absences et les retards au 01 46 57 32 52. S'ils ne sont pas disponibles, le personnel d'accueil prendra votre message.

Mail: wallon.vie.scolaire@gmail.com (avertir d'une absence/régularisation d'absence, avertir d'un retard, indiquer que votre enfant ne mangera pas à la cantine).

- Pour contacter la CPE: 01 46 57 32 52

Mail: cpewallon@gmail.com

- Si la CPE n'est pas disponible, laissez votre message au personnel d'accueil. Un seul appel suffit. Dès que ce sera possible, elle vous rappellera.

- Pour contacter un professeur merci de passer par Pronote.

- Pour contacter un personnel de l'administration (cantine, bourses, certificat de scolarité, document administratif, prise de RDV): ce.0921175s@ac-versailles.fr

INFORMATIONS

● les horaires du collège

	Matin		Après-midi
Ouverture des portes	7h50-8h	Ouverture des portes	13h20-13h30
1 ^{ère} heure	8h05-9h	1 ^{ère} heure	13h30-14h25
2 ^e heure	9h-9h55	2 ^e heure	14h25-15h20
Récréation	9h55-10h10	Récréation	15h20-15h35
3 ^e heure	10h10-11h05	3 ^e heure	15h35-16h30
4 ^e heure	11h05-12h	4 ^e heure	16h30-17h25
Demi-pension : 12h-13h30		Attention les élèves doivent être rangés à 13h25	

- Si votre enfant est en retard il doit obligatoirement passer par la vie scolaire.
- Si votre enfant a été absent: n'oubliez pas de régulariser son absence (billet rose dans le carnet ou mail à la vie scolaire).
- Votre enfant est dispensé de la pratique d'EPS? Il n'est donc pas dispensé de présence en cours ou au collège, il doit être présent.
- Pour rappel, les téléphones portables et montres connectées ne sont pas autorisés au collège: ils doivent être complètement éteints afin que personne n'est accès aux applications de l'appareil.

TÉLÉPHONES: CONSEILS DE L'OFFICIER DE PREVENTION DU COLLEGE

- **Rappeler à vos enfants de ne pas prêter leur téléphone et de ne donner leur mot de passe à personne d'autres que leurs parents.**
- **Légalement les réseaux sociaux sont autorisés à partir de 13 ans mais sous contrôle parental.**
- **Discuter avec votre enfant des dangers d'internet et des réseaux sociaux et ne pas hésiter à l'interroger sur les contenus qu'il partage afin de les visionner.**
- **En tant que parents, il vous est fortement conseillé de vous inscrire sur les mêmes réseaux que votre enfant et de le suivre.**
- Renseignez-vous auprès de votre opérateur pour mettre en place un pare-feu.
- Souscrire à des abonnements téléphonique avec un accès très limité à internet.
- Consulter les historiques de navigation de votre enfant.
- Avoir recours à une application pour limiter le temps d'écran.

M.Lieber vous précise qu'une fois les conseils ci-dessus mis en application, il a été constaté une efficacité face à l'usage abusif et irraisonné d'internet et des réseaux sociaux par des adolescents.

Les quatre premiers doivent être appliqués auprès des adolescents de façon déterminée.

Si vous appliquez les conseils donnés simultanément, alors, vous ne serez plus confronté au type de problèmes rencontrés régulièrement sur les réseaux sociaux.

